

POURQUOI NOUS AVONS EU RAISON DE SIGNER

Quand la Direction des Galeries nous a informés de sa décision définitive et irréversible de céder 22 magasins, nous avons refusé de reprendre à notre compte ses explications économiques et financières.

En revanche, nous nous sommes immédiatement attachés à la question de la défense de l'Emploi et des droits de tous les salariés concernés (près d'un millier).

Rejoints par deux autres organisations syndicales (Cfdt & CGC), nous avons négocié, revendiqué, négocié à nouveau y compris après la signature des deux autres syndicats.

Aussi, tous les salariés, les syndiqués CGT du Commerce doivent connaître ce que nous avons obtenu et gagné :

1 – MAINTIEN ET POURSUITE de l'activité des 22 magasins (AUCUNE FERMETURE)

2 – TRANSFERT de tous les contrats de travail en application de l'article L 1224-1 du Code du travail

3 – AUCUN LICENCIEMENT

4 – AUCUN LICENCIEMENT COLLECTIF – AUCUN PSE dans les 24 mois à venir

5 – MAINTIEN DE LA REMUNERATION TOTALE (salaire réel + 13^{ème} mois ou prime de fin d'année + prime d'ancienneté.+ prime de vacances) et pas du seul salaire de base

6 – MAINTIEN DE LA PROTECTION SOCIALE ACQUISE aux Galeries (70% à la charge de l'employeur) et maintien des garanties actuelles

7 – MAINTIEN DE LA REPRESENTATION DU PERSONNEL jusqu'au terme des mandats (C.E., D.P., CHSCT,. et institutions de regroupement)

8 – MAINTIEN DES ACCORDS COLLECTIFS MGL pendant 15 mois

La position de la Direction de la Fédération CGT Commerce; c'était ne rien signer c'est-à-dire donner aux directions des GL et du repreneur, le feu vert:

- **ABANDONNER NOS COLLEGUES** dans une application minimale de l'article L 1224-1
- **ACCEPTER LA SUPPRESSION** des primes et avantages unilatéraux
- **AUTORISER LE REPRENEUR** à mettre en œuvre les réorganisations en cascade (avec ou sans PSE et sans reclassement sérieux)
- **AUTORISER LE REPRENEUR** à dénoncer et supprimer notre système de protection sociale
- **ACCEPTER LA DISPARITION IMMEDIATE** du fait de la cession de la totalité des instances de représentation du personnel.

Les mesures que nous avons revendiquées, négociées et obtenues permettent :

- **la garantie de l'emploi de tous aujourd'hui et demain**
- **la garantie du maintien du niveau de notre rémunération totale**
- **la garantie de notre système de protection sociale**
- **le maintien pendant cette période difficile de la représentation du personnel dans toutes ses instances syndicales et élues.**

Contrairement à la direction de la Fédération CGT Commerce, nous n'acceptons pas d'abandonner nos collègues, de les laisser seuls aux mains d'un repreneur.

Refusant les discours simplistes, décalés des réalités, nous avons travaillé collectivement à mettre en œuvre des mesures concrètes, utiles, durables et efficaces à court, moyen et long termes.

Nous avons négocié et signé avec la conscience d'avoir œuvré dans l'intérêt exclusif de tous les salariés concernés et dans l'intérêt de nos collègues.

**Si nous n'avons pu obtenir plus, c'est la question de la réalité du rapport de forces actuel dans l'entreprise qui est posée.
Et surtout celle du nécessaire travail de recomposition de ce rapport de forces qui se pose à nous, CGT !**